



## *Négociation sur les salaires chez STP*

### *La direction se moque de nous*

#### **Augmentation générale**

Alors que la direction annonce 8,9 millions d'euros de bénéfices pour l'année 2018, elle n'offre que 1,5 % d'augmentation générale des salaires, soit l'augmentation légale du SMIC en 2019. Après des bénéfices énormes, la direction nous offre l'augmentation d'une entreprise au bord de la faillite...

#### **Prime "à la tête du client"**

Pire, elle tente de faire passer les délégués du personnel pour des menteurs en affichant un document qui ne correspond pas à ses propositions énoncées durant la séance de négociation ! En effet, elle nous annonçait une prime exceptionnelle (à laquelle nous préférerions une augmentation du salaire...), toujours "à la tête du client", ce que nous dénonçons également, mais pouvant être comprise entre 100 et 300 euros. C'est-à-dire qu'au minimum chacun toucherait 100 euros. Or, dans son affichage du 15 janvier, cette prime devient variable sur une moyenne de 200 euros, ce qui veut dire que certains pourraient toucher 300 et d'autres 0 !

#### **Prime "Macron"**

Pour faire passer la pilule, la direction rajoute dans le panier la prime "Macron" concédée par le gouvernement pour tenter de calmer la mobilisation des Gilets jaunes. Sauf qu'elle n'a rien à voir dans cette décision qui vient d'un choix du groupe La Poste pour l'ensemble des salariés du groupe et de ses filiales. Entre 200 et 300 euros, bien loin des 1 000 euros possibles...

#### **Elections des représentants du personnel**

Enfin, nous alertons les salariés sur la mise en place des prochaines élections. La loi Travail que la CGT a combattu de toutes ses forces permet de réduire radicalement les moyens des représentants du personnel. D'autres syndicats l'ont accepté passivement et leurs délégués devraient tout de même s'interroger...

En clair, les délégués CE, DP et CHSCT disparaissent. Vous aurez donc à élire vos représentants au Comité social et économique (CSE) en nombre réduit. Et la direction tente de profiter de ces bouleversements au maximum pour réduire notre voix. Par exemple, elle refuse que les suppléants assistent aux réunions ce qui les empêchera de connaître concrètement les dossiers. Et la direction refuse la mise en place des "représentants de proximité" qui remplaceraient un peu le rôle des DP. Avec nos quatre établissements distincts, nous devrions pourtant y avoir droit.

En tout état de cause, la CGT ne signera pas l'accord de mise en place du CSE en l'état actuel. Et elle se prépare à contester devant l'Inspection du Travail et la justice le refus de la direction.

Janvier 2019